

# Le Siècle à Venir

## Différence entre Ancienne et Nouvelle Alliances

Pour les personnes qui s'octroient le titre de "chrétien du Nouveau Testament", il est fondamental de connaître la manière dont le Christ nous demande de comprendre la Bible, c'est-à-dire l'Ancien Testament ainsi que le Nouveau Testament, car les deux sont indissociables.

Jésus aborde ce sujet dans ce que l'on appelle couramment le sermon sur la montagne. Il déclare: "Car, je vous le dis en vérité, tant que le ciel et la terre ne passeront point, il ne disparaîtra pas de la loi un seul iota ou un seul trait de lettre, jusqu'à ce que tout soit arrivé" (Matth. 5:18). Ce verset est très important, car il prouve clairement que Jésus n'est pas venu donner des lois destinées à remplacer celles qui furent transmises par l'intermédiaire de Moïse, contrairement à ce que de trop nombreux chrétiens pensent.

La loi est écrite dans l'Ancien Testament, mais aussi dans toute la Bible. La loi est, sans aucun doute possible, les cinq premiers livres de la Bible, mais il ne faut pas oublier les prophètes, puisque Jésus en fait mention en déclarant: "Ne croyez pas que je sois venu pour abolir la loi ou les prophètes; je suis venu non pour abolir, mais pour accomplir" (Matth. 5:17).

Le Christ a donné de l'amplitude à la loi dans Son sermon sur la montagne, mais elle est également soulignée dans chacun des livres du Nouveau Testament. Concentrons-nous sur les cinq premiers livres de la Bible que jamais le Christ n'a supprimés du canon des Ecritures. Il ne pouvait pas abolir cette loi, puisqu'Il est venu pour l'accomplir, pour l'observer rigoureusement et, Il l'a rendue plus grande, Il l'a amplifiée en révélant sa dimension spirituelle. En observant la loi, le Christ nous a donné un enseignement qui est un mode de vie exemplaire.

Comprenons bien les intentions du Christ et prenons garde de les dénaturer, car Il n'est pas venu apporter de nouvelles lois destinées à remplacer, dans le Nouveau Testament ou la Nouvelle Alliance, les lois que l'Eternel avait rappelées par l'intermédiaire de Moïse. Quelle que soit l'époque ou la matière sur laquelle elles ont été écrites, pierres ou parchemin, toutes ces lois demeurent intactes et inaltérées, elles doivent rester telles que nous les découvrons dans le texte hébreu, sans qu'il ne disparaisse "un seul trait de lettre ou un seul iota." Croire le contraire, c'est enlever aux Saintes Ecritures toute leur substance, toute leur valeur, toute leur richesse.

Il ajoute: "Celui donc qui supprimera l'un de ces plus petits commandements, et qui enseignera aux hommes à faire de même, sera appelé le plus petit dans le royaume des cieux; mais celui qui les observera, et qui enseignera à les observer, celui-là sera appelé grand dans le royaume des cieux" (Matth. 5:19). Celui qui, au cours de l'époque du Nouveau Testament ou Nouvelle Alliance, supprimera l'un de ces plus petits commandements, sera appelé le plus

petit, non par rapport à la loi, mais par ceux qui seront dans le royaume qui sera instauré sur terre après le retour du Christ.

Le prophète Esaïe nous informe que le Christ devait venir pour développer la loi, pour la rendre plus précise, plus noble: "Tu as vu beaucoup de choses, mais tu n'y as point pris garde; on a ouvert les oreilles, mais on n'a point entendu [ceux qui n'ont point entendu, sont ceux qui avaient le coeur insensible (Matth.13:15)]. "L'Eternel a voulu, pour le bonheur d'Israël, publier une loi grande et magnifique" (Es. 42:20-21). Selon le texte hébreu, Il a voulu la rendre glorieuse, honorable, élargie.

En ajoutant l'esprit de la loi à la lettre de la loi, le Christ a, dès lors, rendu la lettre de la loi inaltérable. Il est faux de penser que lorsque le Christ déclara qu'il n'en disparaîtra pas un iota ou un trait de lettre, Il en culbuta toutes les lettres pour les replacer d'une manière différente. Jésus a laissé la loi telle qu'elle était à l'origine et Il a demandé à ceux qui ont le Saint-Esprit de mieux la comprendre, de la mettre en pratique fidèlement et de ne jamais s'en détourner.

Le Christ nous fait ainsi clairement comprendre le lien puissant, indissoluble qui rattache l'Ancien Testament au Nouveau Testament, sans considérer uniquement ce qui, dans la Bible, fait suite à Sa crucifixion. Il déclare que le fondement demeure inchangé et immuable et que Ses enseignements sont destinés aussi à ceux qui vivent sous la Nouvelle Alliance. Il ne dit pas: "A partir de maintenant n'observez plus la loi, elle est abolie!" Il ne nous demande pas de nous en remettre à notre propre jugement ou à notre interprétation personnelle. Croire cela serait une très grave erreur et une trahison de la pensée et de la parole de notre Seigneur.

Il ajoute: "Car, je vous le dis, si votre justice ne surpasse celle des scribes et des Pharisiens, vous n'entrerez point dans le royaume des cieux" (Matth. 5:20). Autrement dit si votre justice, c'est-à-dire votre observance des lois, n'est pas plus grande que celle de ceux qui n'observaient que la lettre de la loi, alors vous n'hériterez pas le royaume, car désormais votre justice doit être plus grande que la leur et, si ce n'est pas le cas, la porte se fermera devant vous. Voici des paroles sans équivoque!

Jésus poursuit: "Vous avez entendu qu'il a été dit aux anciens: Tu ne tueras point; celui qui tuera mérite d'être puni par les juges." Remarquez que le Christ n'apporte aucune modification à ce commandement, il reste tel qu'il est, sans atténuer la lettre de cette loi, mais Jésus ajoute ici, à la lettre de la loi, l'esprit qu'il faut désormais observer: "Mais moi, je vous dis que quiconque se met en colère contre son frère mérite d'être puni par les juges; que celui qui dira à son frère: Racca! mérite d'être puni par le Sanhédrin; et que celui qui lui dira: Insensé! mérite d'être puni par le feu de la géhenne" (Matth. 5:21-22).

Dans l'Ancienne Alliance, si on tuait volontairement, avec préméditation, le meurtrier devait être exécuté sans pitié, mais si on tuait par accident, on pouvait être exempté de la mort. Par exemple, si le fer de la hache se détachait, frappait quelqu'un et le tuait, le coupable pouvait aller vivre dans une ville de refuge où le vengeur de sang ne pouvait rien lui reprocher.

Jésus veut que le chrétien augmente l'intention du commandement, c'est pour cela qu'Il conclut: "Soyez donc parfaits [devenez donc parfaits], comme votre Père céleste est parfait" (Matth. 5:48). Il est donc tout à fait faux de supposer que si une des lois de l'Ancien Testament n'est pas répétée dans le Nouveau Testament, cela signifie qu'elle n'est plus en vigueur. Le Christ n'a rien changé à la lettre de la loi, Il lui a donné simplement une

dimension spirituelle! Il va de soi qu'il faut considérer toute la Bible, Ancien Testament et Nouveau Testament. C'est ce qui est confirmé dans le sermon sur la montagne.

Le roi David n'avait pas à sa disposition le sermon sur la montagne dans lequel le Christ révèle l'esprit de la loi. David a discerné cette dimension supplémentaire grâce à un enrichissement de la connaissance, avec l'aide du Saint-Esprit.

Affirmer que tout ce qui n'est pas écrit dans le Nouveau Testament est devenu sans valeur pour le chrétien est en fait destiné à tromper et à égarer ceux qui écoutent ces propos fallacieux. Le Nouveau Testament ajoute, amplifie et renforce la loi divine donnée dans l'Ancien Testament. Cette loi est éternelle et nous ne devons pas la confondre avec la loi des sacrifices et autres rituels, donnés plus tard à cause des transgressions.

En parcourant les cinq premiers livres de la Bible, on y découvre le ministère lévitique et celui d'Aaron. Si on trouve un ministère pour la lettre de la loi, on doit en découvrir un pour l'esprit de la loi. Paul nous livre que Jésus fut instauré souverain sacrificateur pour toujours, selon l'ordre de Melchisédek (Héb. 6:20). Il poursuit: "(...) nous avons un tel souverain sacrificateur, qui s'est assis à la droite du trône de la majesté divine dans les cieux, comme ministre du sanctuaire et du véritable tabernacle, qui a été dressé par le Seigneur et non par un homme" (Héb. 8:1-2). Le tabernacle, qui a été dressé par un homme, fut celui du Sinaï. C'était une copie du tabernacle original situé dans les cieux, comme Paul le déclare un peu plus loin. Si un tabernacle existe dans les cieux, il doit y avoir aussi un Souverain Sacrificateur, pour y officier.

Si le tabernacle terrestre est une copie du tabernacle céleste, ce n'est qu'en lisant la description du tabernacle terrestre, que l'on peut imaginer le tabernacle céleste. Paul ajoute: "Tout souverain sacrificateur est établi pour présenter des offrandes et des sacrifices; d'où il est nécessaire que celui-ci ait aussi quelque chose à présenter. S'il était sur la terre, il ne serait pas même sacrificateur, puisque là sont ceux qui présentent les offrandes selon la loi; ils [ces hommes, ces lévites] célèbrent un culte, image et ombre des choses célestes, selon que Moïse en fut divinement averti lorsqu'il allait construire le tabernacle: Aie soin, lui fut-il dit, de faire tout d'après le modèle qui t'a été montré sur la montagne. Mais maintenant il a obtenu un ministère d'autant supérieur qu'il est le médiateur d'une alliance plus excellente, qui a été établie sur de meilleures promesses" (Héb. 8:3-6).

Si l'on veut comprendre le rôle de Jésus-Christ, il faut comprendre celui de Lévi et d'Aaron. Comme le dit ce passage, si le Christ était sur la terre, on n'aurait pas besoin de Lui pour présenter des offrandes et des sacrifices dans le tabernacle terrestre, car au moment où Paul a écrit cela, le temple n'avait pas encore été détruit et il y avait encore une prêtrise qui prenait soin de cela. Dieu a montré à Moïse le modèle du tabernacle céleste afin qu'il puisse construire le tabernacle terrestre selon le modèle céleste.

Paul continue: "En effet, si la première alliance avait été sans défaut, il n'aurait pas été question de la remplacer par une seconde. Car c'est avec l'expression d'un blâme que le Seigneur dit à Israël: Voici, les jours viennent, dit le Seigneur, où je ferai avec la maison d'Israël et la maison de Juda une alliance nouvelle, non comme l'alliance que je traitai avec leurs pères, le jour où je les saisis par la main pour les faire sortir du pays d'Égypte; car ils n'ont pas persévéré dans mon alliance [ils avaient désobéi], et moi aussi je ne me suis pas soucié d'eux, dit le Seigneur" (Héb. 8:7-9).

L'alliance est un accord basé sur la loi. Si on l'observe telle qu'elle est écrite, on en tire des bénédictions; par contre, si on la rejette, on récolte des malédictions. C'est là, au départ, l'alliance qui avait été conclue. Par la suite, Paul écrit: "si la première alliance avait été sans défaut (...) et encore: voici les jours viennent (...) où je ferai (...) une alliance nouvelle."

Cette alliance, tout en étant bonne, ne pouvait pas atteindre le but pour lequel elle avait été établie, car elle avait une sorte de faiblesse, en ce sens qu'elle ne pouvait accomplir la loi par la chair uniquement, c'est-à-dire sans l'aide du Saint-Esprit, cette puissance, cette pensée de Dieu, qui n'avait pas été promise au peuple d'Israël.

Mais depuis la venue du Saint-Esprit, les choses sont différentes, cette faiblesse est corrigée. C'est intentionnellement que Dieu a fait la première alliance telle qu'elle était afin de démontrer que l'homme ne peut pas accomplir grand chose par sa seule force.

"Mais voici l'alliance que je ferai avec la maison d'Israël, après ces jours-là, dit le Seigneur: Je mettrai mes lois dans leur esprit, je les écrirai dans leur coeur; et je serai leur Dieu, et ils seront mon peuple" (Héb. 8:10).

Alors, à l'aide de cette nouvelle alliance, ils connaîtront ces choses. Cette nouvelle alliance est établie de nos jours et à perpétuité avec ceux qui se soumettent à Dieu, qui veulent Lui obéir en vivant dans l'observance de Ses commandements, de Ses lois. Cette nouvelle alliance n'est pas conclue avec ceux qui rejettent la loi divine et qui, contrairement à ce qu'a affirmé le Christ, considèrent que la loi est abolie.

## UNE MEILLEURE ALLIANCE

Nous avons vu que l'ancienne alliance ne pouvait pas atteindre le but pour lequel elle avait été établie, car elle avait une faille, en ce sens que le peuple ne pouvait s'y soumettre par sa seule volonté, c'est-à-dire sans l'aide du Saint-Esprit, qui ne lui avait pas été promis. C'est intentionnellement que Dieu a établi la première alliance telle qu'elle était, afin de démontrer que l'homme ne peut accomplir par sa seule force, ce pourquoi il a été appelé.

Paul confirme la promesse d'une nouvelle alliance: "Mais voici l'alliance que je ferai avec la maison d'Israël, après ces jours-là, dit le Seigneur: Je mettrai mes lois dans leur esprit, je les écrirai dans leur coeur; et je serai leur Dieu, et ils seront mon peuple" (Héb. 8:10). Que signifie l'expression: "Après ces jours-là"? Le prophète Joël donne la réponse: "Car le jour de l'Eternel est grand, il est terrible (...). Après cela, je répandrai mon esprit sur toute chair" (Joël 2:11 et 28). Le jour de l'Eternel, est ce que l'apôtre Pierre appelle: "Le jour du Seigneur" (Actes 2:16-21). C'est l'époque au cours de laquelle le Christ revient avec grande colère pour punir les nations et, après cette époque, quand les gens se seront repentis, Dieu répandra Son Esprit sur eux.

De nos jours, cette nouvelle alliance est conclue avec ceux qui désirent se soumettre humblement à Dieu, voulant Lui obéir en vivant dans l'observance des commandements et des lois. Elle n'est nullement conclue avec ceux qui les rejettent et vivent ainsi dans le péché, puisque le péché est la transgression de la loi divine (I Jean 3:4). Ils considèrent que la loi est abolie, alors que le Christ affirme tout le contraire dans le sermon sur la montagne.

La nouvelle alliance ne sera-t-elle conclue qu'avec Israël? Paul écrit: "Et si vous êtes à Christ, vous êtes donc la postérité d'Abraham, héritiers selon la promesse" (Gal. 3:29). Une

personne, quelle que soit sa race, sa nationalité, sa couleur, si elle se repent et vit en conformité avec les lois et les commandements, pourra conclure une alliance avec Dieu et recevoir l'Esprit de Dieu (Actes 5:32). Ce n'est qu'ainsi qu'elle sera à Christ et que Christ vivra Sa vie en elle (Gal. 2:20; Rom. 8:10). Vous pouvez facilement comprendre que notre Sauveur, qui a toujours observé les commandements de Son Père, ne peut pas vivre en quelqu'un qui vit dans le rejet des lois, une loi dont le Christ a affirmé qu'il n'en disparaîtrait pas un seul iota ou un seul trait de lettre.

Lisons la suite de ce que Paul écrit dans sa lettre aux Hébreux: "En disant, une alliance nouvelle, il a déclaré la première ancienne; or, ce qui est ancien, ce qui a vieilli, est près de disparaître" (Héb. 8:13). Remarquez que ce qui est près de disparaître n'est nullement la loi, c'est l'ancienne alliance uniquement. De la loi, il ne peut rien disparaître comme le Christ l'a affirmé. Quant à la nouvelle alliance, elle sera établie à jamais après le retour du Christ pour tous ceux qui vivront en conformité avec les lois que Dieu mettra dans leur esprit et qu'Il écrira également dans leur coeur (Héb. 8:10 et 10:16).

Paul ajoute: "La première alliance avait aussi des ordonnances relatives au culte, et le sanctuaire terrestre. Un tabernacle fut, en effet, construit. Dans la partie antérieure, appelée le lieu saint, étaient le chandelier, la table, et les pains de proposition. Derrière le second voile se trouvait la partie du tabernacle appelée le saint des saints (...)" (Héb. 9:1-3). Il y a des gens qui rejettent ce passage des Ecritures sous prétexte qu'elle est appelée la loi de Moïse, bien qu'elle vienne de Dieu mais par l'intermédiaire de Moïse. Celui-ci n'est pas le législateur, c'est Dieu qui l'est et, à part les sacrifices et les rituels du temple, Jésus-Christ, notre Sauveur, n'a rien aboli. Il dit que l'homme doit vivre de toute parole qui sort de la bouche de Dieu (Matth. 4:4) et cela comprend aussi l'Ancien Testament. N'oubliez pas ce que Paul a écrit: "Ce ne sont pas, en effet, ceux qui écoutent la loi qui sont justes devant Dieu, mais ce sont ceux qui la mettent en pratique qui seront justifiés" (Rom. 2:13).

Ce n'est qu'en étudiant toute la Bible et en rassemblant tous les passages qui traitent d'un même sujet, qu'il est possible de bien comprendre ce que le Christ accomplit aujourd'hui, sans oublier ce que Dieu demande à chaque chrétien. Mais il y a tant de personnes qui s'imaginent être chrétiennes, sans même savoir ce que le véritable chrétien doit être aux yeux de Dieu, pour lui être agréable en toutes choses.

Paul poursuit: "(...) le saint des saints, renfermant l'autel d'or pour les parfums, et l'arche de l'alliance, entièrement recouverte d'or. Il y avait dans l'arche un vase d'or contenant la manne, la verge d'Aaron, qui avait fleuri et les tables de l'alliance. Au-dessus de l'arche étaient les chérubins de la gloire, couvrant de leur ombre le propitiatoire [le propitiatoire est le trône de Dieu, un trône que le monde ne connaît même pas]. Ce n'est pas le moment de parler en détail là-dessus. Or, ces choses étant ainsi disposées, les sacrificateurs qui font le service entrent en tout temps dans la première partie du tabernacle (...)" (Héb. 9:4-6).

Bien entendu, il est possible de découvrir de plus amples détails très importants, en lisant le livre de l'Exode. On peut également comprendre l'utilisation de ce que le tabernacle contenait dans le livre du Lévitique ainsi que dans le livre des Nombres. Remarquez que les passages cités sont négligés par la plupart des chrétiens, cependant, ils sont tirés du Nouveau Testament uniquement. Si vous voulez comprendre tous ces détails si importants et la représentation exacte de tous les objets matériels qui se trouvaient dans le tabernacle, vous devez lire l'Ancien Testament qui seul peut vous éclairer à ce sujet. Ne perdez pas de vue que le tabernacle fut remplacé par le temple, plus tard.

Que se passait-il dans la seconde partie du tabernacle? "Et dans la seconde le souverain sacrificateur seul entre une fois par an, non sans y porter du sang qu'il offre pour lui-même et pour les péchés du peuple. Le Saint-Esprit montrait par là que le chemin du lieu très saint n'était pas encore ouvert, tant que le premier tabernacle subsistait" (Héb. 9:7-8). Le chemin du lieu très saint, mentionné ici, est le second compartiment, la deuxième partie ou saint des saints. A l'époque de Moïse, ce chemin n'était pas encore ouvert à tous puisque seul le souverain sacrificateur y avait accès et une fois par an seulement. Il en fut ainsi au cours de toute la période du tabernacle et ensuite du temple.

Remarquez, et ceci est très important, que, dans toute cette représentation du céleste, il n'existait aucun accès direct vers le Père qui, Lui, demeure dans les cieux. "C'est une figure pour le temps actuel [c'est donc une représentation pour nous qui vivons aujourd'hui], où l'on présente des offrandes et des sacrifices qui ne peuvent rendre parfait sous le rapport de la conscience celui qui rend ce culte" (Héb. 9:9).

Pendant toute cette période, chaque sacrifice n'était qu'un rappel de culpabilité et ne pouvait laver la conscience ou le cœur, voilà pourquoi David a écrit: "Les sacrifices qui sont agréables à Dieu, c'est un cœur brisé: O Dieu! tu ne dédaignes pas un cœur brisé et contrit" (Ps. 51:19). David voyait donc la loi, comme Paul la voyait. Il avait la connaissance de la lettre de la loi, mais aussi celle de l'esprit de la loi. David avait le Saint-Esprit en lui, comme ce fut le privilège des patriarches, des prophètes et de quelques rois. Voilà pourquoi il dit à Dieu: "Ne me rejette pas loin de ta face, ne me retire pas ton esprit saint" (Ps. 51:13).

Cette approche doit être celle du véritable chrétien aujourd'hui, car la loi est éternelle, comme le confirme le Psaume 119. Il faut voir, dans la loi des sacrifices, la mort de l'animal sacrifié, mais aussi la préfiguration de la mort de Jésus-Christ qui S'est sacrifié volontairement pour tous. Il faut aussi y voir la mort de notre propre volonté qui s'oppose si souvent à la volonté de Dieu.

Maintenant, nous allons aborder un point très important qui demande toute votre attention. Si le repentir de celui ou de celle qui se rend coupable d'une transgression de la loi, donc d'un péché, si son repentir n'est pas sincère, alors il est inutile et vain de s'approcher de Dieu par une prière, car nous devons nous approcher de l'autel qui est dans les cieux, d'une manière convenable, c'est-à-dire avec contrition.

Ceci est extrêmement important: Si le repentir de celui qui pêche n'est pas réel et profond chaque fois qu'il se rend coupable d'une transgression, cela ne sert à rien de s'approcher de Dieu et de Lui adresser une prière, Dieu ne pourra pas écouter cette prière. Le prophète Esaïe a écrit: "Ce sont vos crimes [vos iniquités, vos injustices] qui mettent une séparation entre vous et votre Dieu; ce sont vos péchés qui vous cachent sa face et l'empêchent de vous écouter" (Es. 59:2).

Ensuite, Paul énumère une série d'ordonnances charnelles imposées seulement jusqu'à une époque de réformation (Héb. 9:10). Ce sont les offrandes, les sacrifices, les aliments, les boissons décrits dans les premiers chapitres du Lévitique, toutes choses qui avaient été données plus tard à cause des transgressions et qui devaient subsister jusqu'au sacrifice suprême du Christ (Gal. 3:19). L'époque de réformation, dont il est question ici, est celle qui a débuté lorsque le Christ est mort sur le bois. Il faut savoir que ce qui était pratiqué avant était destiné à attirer l'attention sur le sacrifice ultime de notre Sauveur.

Paul ajoute: "Mais Christ est venu comme souverain sacrificateur des biens à venir; il a traversé le tabernacle plus grand et plus parfait, qui n'est pas construit de main d'homme, c'est-à-dire, qui n'est pas de cette création; et il est entré une fois pour toutes dans le lieu très saint, non avec le sang des boucs et des veaux, mais avec son propre sang, ayant obtenu une rédemption éternelle" (Héb. 9:11-12). Le Christ est venu en tant que souverain sacrificateur des biens à venir, pour un tabernacle plus grand et plus parfait, un tabernacle céleste établi par Dieu le Père Lui-même. Il est entré dans le lieu très saint afin que Son sacrifice soit agréé par Son Père.

"Car si le sang des taureaux et des boucs, et la cendre d'une vache, répandue sur ceux qui sont souillés, sanctifient et procurent la pureté de la chair" (Héb. 9:13). Paul indique que par le sacrifice physique, d'animaux physiques, le peuple recevait le pardon et pouvait alors entrer dans le tabernacle physique, qui, à l'époque de Salomon, devint le temple physique. "Combien plus le sang de Christ, qui, par un esprit éternel, s'est offert lui-même sans tache à Dieu, purifiera-t-il votre conscience des oeuvres mortes, afin que vous serviez le Dieu vivant!" (Héb. 9:14). Malheureusement, les gens, qui se disent chrétiens, ne veulent plus s'embarrasser d'une loi, quelle qu'elle soit; ils ne considèrent valable que ce qui leur convient et leur plaît. Servir le Dieu vivant, c'est Lui obéir, c'est se soumettre à Lui, mais aussi à Son gouvernement et à Ses lois. En S'offrant Lui-même, le Christ attire l'attention de l'homme sur sa propre responsabilité, pour autant qu'il se laisse guider par le Saint-Esprit. C'est cette puissance de Dieu qui influence, qui pousse et qui aide le véritable chrétien à vivre comme le Christ a vécu.

Paul ajoute: "C'est pour cela qu'il est le médiateur d'une nouvelle alliance, afin que, la mort étant intervenue pour le rachat des transgressions commises sous la première alliance, ceux qui ont été appelés reçoivent l'héritage éternel qui leur a été promis" (Héb. 9:15). La terre, voilà ce qui était promis lors de la première alliance, tandis que la nouvelle alliance contient une promesse de vie éternelle. Lorsque les gens s'écartent de la loi, ils s'éloignent du tabernacle et ils croient qu'ils iront au ciel. Ils ne comprennent pas l'alliance, ni sa promesse et beaucoup s'imaginent qu'ils resteront éternellement aux pieds de Dieu, comme un chien fidèle aux pieds de son maître. En fait, et c'est bien malheureux, le but de la vie humaine, la raison pour laquelle Dieu a créé l'homme reste inconnue pour beaucoup.

## UNE ALLIANCE BASEE SUR LA LOI

Les deux alliances: Voici un sujet malheureusement très mal compris. Beaucoup s'imaginent bien à tort qu'à partir du moment où l'ancienne alliance prit fin, la loi cessa d'être en vigueur. L'alliance n'est pas la loi, l'alliance est un accord basé sur la loi, entre l'Eternel et le peuple. Il est très important de ne pas confondre l'alliance et la loi. L'alliance est tout simplement un accord, un pacte basé sur la loi.

On pourrait faire une comparaison avec un automobiliste qui reçoit son permis de conduire, s'engageant bien entendu à observer la loi de la circulation routière. Si cet automobiliste ne se soumet pas à cet engagement, ce n'est pas pour cela que la loi cesse d'être en vigueur.

Comprenez bien ce que Paul a écrit en citant les paroles de l'Eternel: "En disant: une alliance nouvelle, il a déclaré la première ancienne; or, ce qui est ancien, ce qui a vieilli, est près de disparaître" (Héb. 8:13). Ne vous méprenez pas sur ce que Paul déclare, il ne s'agit pas de la disparition de la loi, mais de la disparition de la première alliance. Relisons-le: "En disant: une alliance nouvelle, il a déclaré la première [la première alliance] ancienne; or, ce

qui est ancien [la première alliance], ce qui a vieilli [toujours la première alliance bien entendu], est près de disparaître." La loi n'est nullement près de disparaître, puisqu'elle est éternelle, mais c'est tout simplement la première alliance, il faut que cela soit bien clair dans votre esprit.

Il ne peut rien disparaître de la loi, puisque Jésus a affirmé: "il ne disparaîtra pas de la loi un seul iota ou un seul trait de lettre" (Matth. 5:18). Par ces mots, le Christ annonce clairement qu'un seul mot ne peut pas disparaître de la loi, pas même un iota qui est la plus petite lettre de l'alphabet grec, pas même un trait de lettre. Enseigner le contraire est une altération de la parole de Dieu. Cette loi ne peut pas disparaître puisque Dieu révèle le rôle qu'elle accomplit dans la nouvelle alliance: "Je mettrai mes lois dans leur esprit, je les écrirai dans leur coeur; et je serai leur Dieu, et ils seront mon peuple" (Héb. 8:10).

Souvent on parle de la loi de Moïse, mais Moïse n'a jamais été le législateur, Dieu seul l'est. Moïse ne fut qu'un intermédiaire entre l'Éternel et le peuple et, hormis les sacrifices et les rituels du temple qui étaient temporaires, Jésus-Christ, notre Sauveur, n'a absolument rien aboli. L'ancienne alliance promettait l'héritage de la terre tandis que la nouvelle alliance promet l'héritage de la vie éternelle.

Paul écrit au sujet du Christ: "Il nous a aussi rendus capables d'être ministres d'une nouvelle alliance, non de la lettre, mais de l'Esprit; car la lettre tue, mais l'Esprit vivifie" (II Cor. 3:6). Les véritables ministres de Dieu de la nouvelle alliance, qui enseignent l'observance des lois éternelles, ne sont pas des ministres de la lettre de la loi, c'est-à-dire ministres de l'administration de la mort pour les coupables. Ils sont ministres de l'Esprit qui donne la vie. La lettre, elle, engendrait la mort, puisqu'en cas de transgression, il fallait administrer la mort. Toutefois si on accomplissait la lettre de la loi, on vivait, on ne mourait pas sous le châtement.

Pour ne pas enseigner le péché qui est la transgression des lois divines (I Jean 3:4), il faut enseigner l'observance de ces lois, c'est ce que font les véritables ministres de Dieu. Leur rôle est d'enseigner l'obéissance à Dieu, à Son gouvernement et à Ses lois. Aujourd'hui, il ne s'agit plus de pratiquer l'administration de la mort, c'est ce que le Christ nous fait encore comprendre dans le récit de la femme adultère que les scribes et les pharisiens voulaient lapider (Jean 8:1-11).

L'Esprit Saint, qui se transmet par l'imposition des mains, ne peut coexister avec la lettre qui tue, puisque celle-ci requérait l'amende attachée à toute transgression. Au contraire, l'Esprit Saint vivifie, il donne la vie puisque c'est par son intermédiaire que les corps mortels des véritables chrétiens recevront l'immortalité, lorsque le Christ reviendra sur terre (Rom. 8:11).

A l'époque de l'ancienne alliance, celui qui observait la lettre de la loi continuait à vivre normalement, mais ses jours étaient limités. Tandis que l'Esprit est transmis à ceux qui, sous la nouvelle alliance, observent la lettre et l'esprit de la loi. Ils ont également leurs jours limités, mais ils ont, en plus, la promesse de vie éternelle qui leur sera accordée lorsque le Christ reviendra pour établir Son royaume sur cette terre (I Thes. 4:13-17).

Paul écrit: "Or, la loi est intervenue pour que l'offense abondât, mais là où le péché a abondé, la grâce a surabondé" (Rom. 5:20). L'Ancien Testament révèle ce qu'est le péché, ce que tout véritable chrétien connaît. Comment peut-on cesser de pécher si on ignore ce qu'il est exactement? Comme Paul l'écrit dans ce passage que nous venons de citer, la loi a été donnée afin que le péché abonde, c'est-à-dire afin que chacun se rende compte de ce qu'est le péché.

Si la loi n'avait pas été donnée, le péché ou la transgression de la loi n'aurait pu exister. Jésus a assumé jusqu'à la mort tous les péchés du monde, afin que le péché ne règne pas autant et qu'il ne domine pas le chrétien. Il s'est aussi offert pour que nous ne nous trouvions plus sous la malédiction de la loi, qui est la mort éternelle (Rom. 6:23).

Paul poursuit: "Or, si le ministère de la mort, gravé avec des lettres sur des pierres, a été glorieux, au point que les fils d'Israël ne pouvaient fixer les regards sur le visage de Moïse, à cause de la gloire de son visage, bien que cette gloire fût passagère, combien le ministère de l'Esprit ne sera-t-il pas plus glorieux!" (II Cor. 3:7-8). Faites attention de ne pas confondre les pierres, dont il est question ici, avec les tables de pierre sur lesquelles l'Eternel écrivit les dix commandements, ce sont là deux choses totalement différentes. Nous avons une étude qui traite de ce sujet en détail, elle vous sera expédiée gratuitement si vous nous la demandez.

Paul ajoute: "Si le ministère de la condamnation a été glorieux, le ministère de la justice est de beaucoup supérieur en gloire" (v. 9).

Qu'est-ce que le ministère de la justice? De nos jours, c'est le seul ministère de la nouvelle alliance, le seul qui enseigne les lois divines. Le roi David a écrit: "Toutes les lois de ta justice sont éternelles" (Ps. 119:160). Revenons à ce que Paul écrit: "Et, sous ce rapport, ce qui a été glorieux ne l'a point été, à cause de cette gloire qui lui est supérieure" (v. 10).

Les véritables ministres de Jésus-Christ enseignent comment vivre dans la justice, comment devenir, plus tard, semblables à Dieu en se façonnant un caractère proche de celui de Dieu. Il faut donc pouvoir déterminer ce qu'est le caractère de Dieu, si l'on veut devenir des dieux conformément à la promesse divine. A ce sujet aussi, nous avons une étude gratuite qui est à votre disposition sur simple demande de votre part.

Nous savons que Dieu est amour! La loi nous dit d'aimer le Seigneur notre Dieu de tout notre coeur, de toute notre âme et de toute notre pensée. Ensuite, nous devons aimer notre prochain comme nous-mêmes. Jésus fit remarquer aux pharisiens qu'il n'y avait pas de plus grands commandements que ces deux-là, parce qu'ils résument les dix commandements (I Jean 5:2-3). En leur répondant cela (Matth. 22:34-40), Jésus ne mentionne pas chacun des dix commandements, Il rappelle deux points de la loi: l'un se situe dans le Deutéronome 6:5 et l'autre dans le Lévitique 19:18.

Paul continue: "En effet, si ce qui était passager a été glorieux, ce qui est permanent est bien plus glorieux (..) et nous ne faisons pas comme Moïse, qui mettait un voile sur son visage, pour que les fils d'Israël ne fixassent pas les regards sur la fin de ce qui était passager (...). Car jusqu'à ce jour le même voile demeure, quand ils font la lecture de l'Ancien Testament, et il ne se lève pas, parce que c'est en Christ qu'il disparaît. Jusqu'à ce jour, quand on lit Moïse, un voile est jeté sur leurs coeurs; mais lorsque les coeurs se convertissent au Seigneur, le voile est ôté" (II cor. 3:11-16).

L'administration de la mort qui existait sous l'ancienne alliance, n'est plus celle dont Dieu se sert pour traiter avec ceux qu'Il appelle à la vérité de nos jours. La loi est bien plus glorieuse, puisqu'elle est inscrite dans les coeurs. Ce qui n'était que symbolique est devenu permanent et définitif. Ce qui était image, représentation, est devenu réalité.

Le Christ n'a pas essayé de cacher ce qu'Il expliquait à Ses disciples dans le sermon sur la montagne. Ses paroles étaient simples et claires. Lorsque Moïse parlait d'une manière

symbolique, il s'adressait à une petite minorité seulement, comme David, les prophètes et quelques rois. Et, comme cette minorité avait reçu le Saint-Esprit, elle seule qui pouvait comprendre l'importance des lois. Aujourd'hui, ceux qui obéissent à Dieu en se soumettant à Ses lois, ont reçu le Saint-Esprit après leur baptême et l'imposition des mains, ce qui leur permet de comprendre, à leur tour, l'importance des lois divines. Ils savent que le Christ n'est pas venu pour les abolir et ils les observent comme Il les a observées Lui-même. C'est ainsi qu'ils vivent comme le Christ a vécu, qu'ils marchent comme Il a marché (I Jean 2:3-6).

Beaucoup de gens se disent chrétiens sans l'être malheureusement, car ils n'en portent pas les fruits, puisqu'ils vivent dans la transgression de la loi. S'ils ouvraient les yeux, les oreilles et leur cœur, beaucoup de choses changeraient! Ils pensent que le Nouveau Testament enseigne l'abolition de tout ce qui se trouve dans l'Ancien Testament, sauf s'il en est question dans le Nouveau Testament. Mais Jésus, sans répéter les lois, nous confirme qu'il n'en disparaîtra rien, ni un iota, ni un trait de lettre et, puisque le voile de l'incompréhension est ôté pour le véritable chrétien, il lui appartient de découvrir toutes ces lois dans l'Ancien Testament et de les observer comme Christ nous en a donné l'exemple.

L'Eternel avait dit à Abraham: "Marche devant ma face, et sois intègre" (Gen. 17:1). Ici le mot "intègre" signifie "devient parfait, irréprochable". Plus tard, l'Eternel dit à Isaac: "Abraham a observé mes ordres, mes commandements, mes statuts et mes lois" (Gen. 26:5). C'est ce que doit faire chaque chrétien, comme le confirme l'apôtre Jean: "L'amour de Dieu consiste à garder ses commandements. Et ses commandements ne sont pas pénibles (...)." (I Jean 5:3). Dans ce verset, Jean attire notre attention sur l'importance qu'il y a, à pratiquer ce que Dieu nous demande de faire. Les commandements sont la base de la loi, ils en sont aussi le résumé. L'enseignement biblique est logique et d'une grande simplicité.

Certaines personnes aimeraient modifier les commandements divins, mais Jésus ne l'a pas fait et n'a jamais dit qu'Il reporterait le jour du sabbat au premier jour de la semaine. Le sabbat a été fixé au septième jour de la semaine et le restera à perpétuité. Les fêtes que le monde suppose être chrétiennes sont d'origine païenne. Le chemin, c'est la vérité biblique. Voilà comment nous devons voir les choses que Dieu nous a révélées et non selon les interprétations humaines qui s'opposent souvent à la volonté de Dieu et conduisent les gens à vivre avec inconscience dans la transgression de la loi.

Celui qui décide de mettre en pratique uniquement le Nouveau Testament tombe dans le piège dont le Christ nous avait mis en garde: "Ne croyez pas que je suis venu pour abolir la loi (...). Car, je vous le dis en vérité, tant que le ciel et la terre ne passeront point, il ne disparaîtra pas de la loi un seul iota ou un seul trait de lettre (...)" (Matth. 5:17-18).

Celui qui possède le Saint-Esprit, voit les choses comme Abraham, Moïse, David, le Christ, Paul et les autres apôtres les voyaient, parce qu'il veut obéir à Dieu en toutes choses et vivre de toute parole qui sort de la bouche de Dieu. Celui qui a reçu le Saint-Esprit, comprend pourquoi la loi demeure fondamentale.

Il est nécessaire d'étudier la Bible, car elle seule contient les instructions de notre Père céleste et elle seule explique le véritable chemin qui conduit à l'immortalité.

✉ **Le Siècle à Venir asbl**  
Allée du Grand Chéniât, 30  
B6280 – Loverval  
Belgium

☎ (32) 071-221.308

📠 (32) 071-221.389

💻 [le.siecle.a.venir@brutele.be](mailto:le.siecle.a.venir@brutele.be)